

2011_B287

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés - Marchés relatifs à la valorisation du bois issu des déchèteries communautaires - Lot n°1 : secteur nord et lot n°2 : secteur sud - n°11M017 et 11M018

Le 21 juillet 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 15 juillet 2011, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DRAOUZIA Fatima, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, conseiller communautaire, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à RIVET-JOLIN Catherine - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - PERRIN - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, vice-président, Bouc Bel Air, donne pouvoir à SANGLINE Bruno - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 21 JUILLET 2011

Rapporteurs: Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
Monsieur Michel BOULAN

Objet: Autorisation de signer deux marchés - Marchés relatifs à la valorisation du bois issu des déchèteries communautaires - Lot n°1 : secteur nord et lot n°2 : secteur sud - N°11M017 et 11M018.

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La société VEOLIA valorise le bois issu des déchèteries communautaires dans le cadre d'un marché unique de prestations de service arrivant à échéance le 31 août 2011.

Afin d'ouvrir plus largement la consultation à la concurrence et d'assurer la continuité du service public, une nouvelle consultation a été lancée scindée en deux lots distincts : un pour le gisement nord de la CPA et un pour le gisement sud.

Exposé des motifs :

Conformément à la délibération N° 2009_A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 portant délégation au Bureau, et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres réunie le 24 juin 2011.

Economie du marché :

Objet du marché : Le présent marché a pour objet la valorisation du bois collecté sur les déchèteries de la Communauté du Pays d'Aix et apporté sur le site du prestataire par les exploitants de ces déchèteries.

Les déchèteries concernées sont : Aix-en-Provence, Bouc Bel Air, Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Le Puy Sainte Réparate, Les Pennes Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Pertuis, Peyrolles, Rognes, Rousset, St Cannat, St Paul lez Durance, Venelles, Vitrolles.

La prestation de transport des déchets des déchèteries vers le site de traitement ne fait pas partie du présent marché.

Durée du marché : Le marché prend effet le 1er septembre 2011 pour une durée de 12 mois, il est reconductible dans les conditions identiques sans que sa durée totale n'excède 4 ans.

Allotissement : Les prestations relatives à la consultation ont fait l'objet de deux lots séparés :

- Lot 1 : Valorisation du bois issu des déchèteries de la zone nord du Pays d'Aix (comprenant les communes : Eguilles, Lambesc, La Roque d'Anthéron, le Puy Sainte-Réparate, Meyrargues, Pertuis, Peyrolles, Rognes, Saint-Cannat, Saint-Paul lez Durance et Venelles)
- Lot 2 : Valorisation du bois issu des déchèteries de la zone Sud du Pays d'Aix (comprenant les communes : Aix-en-Provence, Bouc Bel Air, Les Pennes Mirabeau, Meyreuil, Puyloubier, Rousset, et Vitrolles)

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché s'exécutera par bons de commande émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils définis ci-dessous en quantités :

Lot	Objet	TONNAGES ANNUELS	
		Minimum	Maximum
N°1	Valorisation du bois issu des déchèteries de la zone nord du Pays d'Aix	3 000	7 000
N°2	Valorisation du bois issu des déchèteries de la zone sud du Pays d'Aix	4 500	9 000

Prix : Les prix des marchés sont des prix unitaires, révisables.

Montant du marché : Pour chaque lot, le montant du marché résultera de l'application des prix unitaires aux quantités réellement exécutées.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

- JOUE : 13/04/2011
- BOAMP : 14/04/2011
- PROVENCE : 14/04/2011
- MARSEILLAISE : 13/04/2011

Sur le profil acheteur achatpublic.com le : 11/04/2011.

Sur la base de l'unique critère suivant :

Prix des prestations = coût global de la prestation - coefficient 1.00

La Commission d'appel d'offres réunie le 24 juin 2011 a décidé d'attribuer le lot n°1 au groupement ONYX MEDITERRANEE / VALECOBOIS pour un montant estimatif annuel de 83 500€ HT et le lot n°2 au groupement ONYX MEDITERRANEE / VALECOBOIS pour un montant estimatif annuel de 117 300€ HT.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 10, 33, 53 à 59 et 77;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau, notamment concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

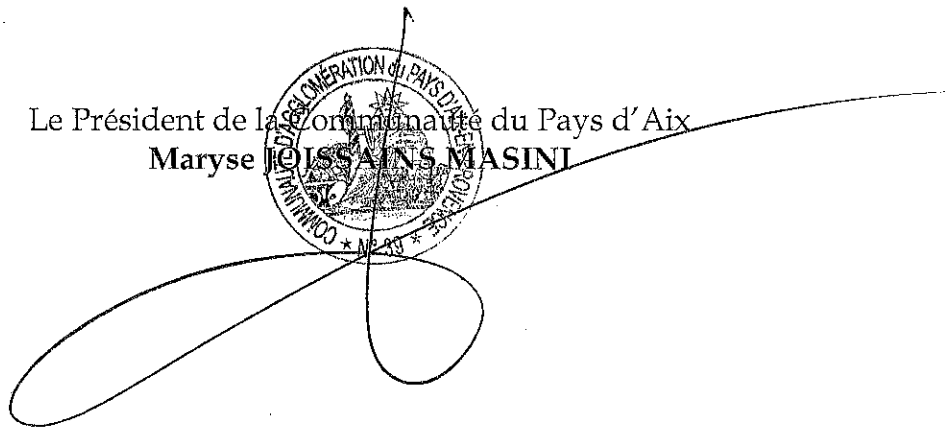
- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°11M017 relatif à la « valorisation du bois issus des déchèteries communautaire - lot n°1 : secteur nord attribué au groupement ONYX MEDITERRANEE / VALECOBOIS pour un montant estimatif annuel de **83 500€ HT.**
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer le marché n°11M018 relatif à la « valorisation du bois issus des déchèteries communautaire - lot n°2: secteur sud attribué au groupement ONYX MEDITERRANEE / VALECOBOIS pour un montant estimatif annuel de **117 300€ HT.**
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 812 - Nature 611.

OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés - Marchés relatifs à la valorisation du bois issu des déchèteries communautaires - Lot n°1 : secteur nord et lot n°2 : secteur sud - n°11M017 et 11M018

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAIN MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence
Le **27 JUIL. 2011**